

PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 JUIN 2019 A 19H

L'an deux mille dix- neuf et le 26 juin à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 18 Juin 2019 s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Madame VEZAT-BARONIA Maryse, Maire.

Etaient présents : ALBERT Magalie - ALLIOT Lucille - ALVADO Régis - AUDOUBERT Michel - BARBERO Michel - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick - CROS Bénédicte – DESPIERRE Francis - FAIVRE Sébastien - FOING Jacqueline - LOURDE Michèle - MAILHOL Sylvie - MESBAH-LOURDE Pascale - PONS Bernard - RUQUET Adolphe - SANTACRUZ Roger - SAVIGNOL Claude - SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane VEZAT-BARONIA Maryse.

Procurations : AUDOUIN Yves à Sébastien FAIVRE - BARRIOS-CHETCUTI à Magalie ALBERT - GAC Catherine à DESPIERRE Francis

Mme MAILHOL est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre la séance à 19h.

Mme le Maire soumet le procès-verbal de la séance précédente au vote.

Le procès-verbal de la séance du 21/05/2019 est adopté à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
Adopté à l'unanimité							

Mme le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Location emplacements garages
- Demande de subvention Conseil Départemental Haute Garonne

Les élus valident cette demande à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
Adopté à l'unanimité							

ORDRE DU JOUR

I) CREATION POSTE ADJOINT D'ANIMATION

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet :

Compte tenu des besoins de la collectivité et des difficultés de recruter chaque année du personnel qualifié, Mme le Maire propose la création d'un poste d'adjoint d'animation à hauteur de 28h.

L'agent recruté interviendra sur les temps péri et extra-scolaires, cette création n'aura pas d'incidence sur le budget communal car un agent en contrat à durée déterminée était déjà sur ce temps.

Les élus votent à l'unanimité la création de ce poste qui permet de résorber l'emploi précaire.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

II) TARIFS RENTREE 2019 PERISCOLAIRES et ALSH

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Objet :

Mme le Maire propose le maintien pour la rentrée 2019 des tarifs péri et extra – scolaires dont elle donne lecture.

Le maintien de ces tarifs est validé à l'unanimité par les élus

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

III) AVANCEMENT GRADES AGENTS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Le centre de gestion a communiqué à la collectivité une liste d'agents de catégorie C qui pouvaient bénéficier d'avancements de grades au titre de leur ancienneté.

La collectivité a donné un avis favorable pour neuf d'entre eux.

Les élus valident à l'unanimité ces avancements de grade.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

IV) MISE à JOUR CADRE D'EMPLOI AGENT POLICE MUNICIPALE:

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire informe les élus que le cadre d'emplois des agents de police municipale catégorie C a évolué, il comprend 2 grades avec 2 niveaux hiérarchiques aux appellations suivantes :

- brigadier
- brigadier-chef principal

Elle ajoute par ailleurs, que le policier municipal de la commune a demandé sa mutation dans une autre collectivité.

Les élus valident à l'unanimité la mise à jour de ce cadre d'emplois.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 23

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

V) TRANSFERT COMPETENCE EAU et ASSAINISSEMENT

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRE » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes, des compétences « eau » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2020.

La loi du 3 Août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences « eau » et « assainissement » dispose que les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas à la date de sa publication les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles.

Pour cela, au moins 25% des communes membres représentant au moins 20% de la population totale doivent délibérer en ce sens avant le 01/07/2019.

Dans ce cas, le transfert prendra effet au 01/01/2026.

Mme le maire rappelle que la CCV n'exerce pas les compétences eau et assainissement et soumet au vote la possibilité de s'opposer au transfert de ces compétences au 01/01/2020.

Mme le Maire propose de conserver la compétence eau pluviale / assainissement transférée à Réseau 31.

Elle rappelle que le dossier d'installation de l'assainissement collectif dans le cœur historique est en cours, avec une réalisation des travaux en 2020 ou 2021. Des investissements lourds et des difficultés techniques majeures sont à prévoir.

S.FAIVRE demande si compte tenu des coûts prévisibles il ne serait pas judicieux de transférer cette compétence à la communauté de communes.

Mme VEZAT répond que les coûts seront répartis sur les personnes qui se raccorderont.

C.SAVIGNOL ajoute que le transfert à la CCV impliquerait pour cette dernière de recruter des agents, ce qui entraînerait des dépenses.

Mme le Maire précise qu'actuellement la gestion est assurée sur l'ensemble des communes par le Syndicat Mixte Eau et Assainissement, ce qui permet de réaliser des économies d'échelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de s'opposer au transfert de ces compétences.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants :	23	Pour :	0	Contre :	23	Abstention :	0
Rejeté à l'unanimité							

VI) CREANCE ETEINTE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire informe que la procédure de liquidation judiciaire visant la société SABLIERES ST ELIX sera clôturée pour insuffisance d'actifs.

Le mandataire liquidateur a adressé un certificat d'irrecouvrabilité pour la créance de 1971.91 € et la Trésorerie a confirmé qu'aucun recouvrement ne serait possible.

Mme le Maire indique qu'elle n'est pas favorable à l'extinction de cette créance compte tenu de la charge qui en résulte pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à la majorité contre l'extinction de cette créance.

Votants : 23	Pour : 0	Contre : 18	Abstentions : (M.ALBERT, K.BARRIOS-CHETCUTTI, Y.CARON-JOURDA, J.FOING, R.ALVADO)
Rejeté à la majorité			

VII) LOCATION GARAGES COMMUNAUX

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire indique que deux particuliers souhaiteraient louer à la commune, deux emplacements dans le garage municipal du Moulin.

Le montant des loyers mensuels s'élèverait à 50 € pour le grand box et à 40€ pour le second.

Mme MESBAH-LOURDE concernée par une de ces demandes ne prend pas part au vote.

Le montant des loyers proposé est validé à l'unanimité.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 22	Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0
Adopté à l'unanimité			

VIII) DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL : création nouvelle portion sentier randonnée

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Mme le maire propose de demander une subvention au Conseil départemental pour la création d'une nouvelle portion de sentier de randonnée permettant de relier Via Garona au plan d'eau.

B.CROS demande un état des lieux sur la fréquentation du sentier Via Garona, Mme le Maire indique que des éléments pourront être communiqués à la fin de l'été.

La proposition de demander une subvention est soumise au vote et retenue à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

1) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire informe les élus que compte tenu des chaleurs enregistrées et attendues, la commune a loué des climatiseurs pour équiper les salles de classe et la salle de restauration.

J.FOING demande à chacun d'être attentif aux personnes de son voisinage proche.

2) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA :

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire indique aux élus qu'une prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le 24/07 pour arrêter le projet de révision du PLU

Séance levée à 19h50

Le Maire,

Maryse VEZAT-BARONIA



La secrétaire de séance,

Sylvie MATHOL

